

Les changements proposés signifient une augmentation de \$67,300,000 pour l'année 1972-1973, en paiements à des Québécois. Je comprends très mal que certains s'indignent de voir le gouvernement fédéral vouloir enrichir les personnes âgées du Québec de quelque \$67,300,000 de plus.

Monsieur l'Orateur, je voudrais terminer mes remarques en répondant à certaines objections présentées par des députés du Crédit social. Pourquoi, disent-ils, le gouvernement n'a-t-il pas envisagé l'extension de l'admissibilité à la pension aux épouses en même temps que leurs maris?

Monsieur l'Orateur, le gouvernement a bien examiné ce problème et a noté des difficultés importantes, difficultés telles que si l'on appliquait la proposition des créditistes, ce qu'ils préconisent serait infiniment injuste pour les veuves, les femmes célibataires et les chômeurs qui sont dans le même groupe d'âge. Admettre aux prestations la très jeune femme d'un pensionné perturberait fâcheusement les priorités sociales. On pourrait s'attendre en effet que les femmes puissent assurer leur propre subsistance en cas d'insuffisance du revenu de leur mari.

D'autre part, admettre aux prestations les femmes des pensionnés à 60 ans constituerait une mesure d'exception à l'endroit des veuves, des femmes célibataires et des hommes en chômage du même groupe d'âge.

Et, comme je le disais, ce serait infiniment injuste que de mettre en application la proposition du Crédit social.

Une deuxième question qui a été posée par eux était: Pourquoi ne pas prévoir une retraite prématurée et facultative à l'âge de 60 ans?

Il est très concevable qu'une mesure de ce genre puisse encourager l'employeur à mettre d'office à la retraite les personnes de 60 ans, même si elles désiraient continuer à travailler. Cela aurait pour effet à la fois de priver notre économie de leur productivité et d'imposer des charges plus lourdes à nos services de bien-être et de santé, lesquels se heurtent déjà d'ailleurs à tous les problèmes que présentent ceux qui ont pris une retraite prématurée.

Monsieur l'Orateur, comme le taux de la pension de sécurité de la vieillesse est de \$80, et celui du supplément de revenu garanti de \$55, nous dépensons présentement quelque 2 milliards 200 millions de dollars. Une mise à la retraite prématurée, en 1972, à supposer que tout le monde soit admissible, comme le voudrait le Crédit social, et qu'on verse \$200 par personne, entraînerait une augmentation considérable, et nous ne croyons pas que nous pouvons actuellement défrayer le coût onéreux d'un tel système.

Si, à 60 ans, on n'accordait qu'une pension tenant compte des ressources, au lieu de la pension universelle, il en coûterait au bas mot, en plus de ce que nous dépensons, quelque 265 millions de dollars de plus.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est important de constater que les efforts qu'a faits le gouvernement en vue d'aider les pensionnés ont été constants. Sous toutes les administrations libérales, nous avons connu des augmentations de pensions. Nous pouvons donc dire que le gouvernement actuel se préoccupe au plus haut point du sort des pensionnés et qu'il a toujours voulu apporter des mesures qui tiennent compte non seulement des besoins de ces pensionnés, mais aussi des ressources de ceux qui paient les impôts.

Or, les suggestions faites par les députés du Crédit social, au cours de ce débat, démontrent jusqu'à quel point ils sont irresponsables, et qu'il est impossible de

[M. Ouellet.]

réaliser leurs suggestions. Deux cents dollars par mois pour chaque personne âgée de 60 ans ou plus coûterait, au bas mot, au Canada, quelque 5 milliards de dollars, seulement au chapitre des pensions de sécurité de la vieillesse, alors que notre budget s'élève actuellement à environ 14 milliards de dollars.

Je veux donc dire, en terminant mes remarques, qu'un gouvernement qui prend ses responsabilités doit administrer en tenant compte des besoins de l'ensemble de la communauté. Voilà pourquoi j'espère que ce projet de loi, qui constitue une mesure adéquate et extrêmement généreuse, sera approuvé avec célérité par tous les partis.

[Traduction]

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, en écoutant les observations de mon collègue d'en face pour justifier la mesure à l'étude, je me suis rappelé la campagne électorale, qui remonte à quatre ans, dont le slogan était «une société juste». Si jamais on a commis une injustice envers les gens âgés du pays, c'est bien par la mesure législative présentée il y a cinq ans qui limitait à 2 p. 100 le rajustement de la pension de la vieillesse indexée sur le coût de la vie. Le raisonnement dont s'inspire pareille mesure m'échappe. Si l'inflation s'établit à 5 p. 100 par année, pourquoi pénaliser nos citoyens âgés? Pourquoi nous moquons-nous de l'objectif même des pensions de la vieillesse en limitant le rajustement à la moitié ou à moins de la moitié de la hausse réelle de l'inflation?

Des voix: Bravo!

M. Thompson: Nous ne demandons rien d'autre que la rétroactivité au 1^{er} janvier 1967, date d'application de la mesure et du supplément de revenu garanti indexé au coût de la vie. Nous ne demandons rien d'autre pour le moment. Ce ne serait que justice, monsieur l'Orateur.

Le premier domaine où la société, pour redevenir la société juste, doit corriger ses erreurs est celui qui affecte l'existence de tous ceux qui se sont dépensés sans compter pour faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Au départ, ce bill aurait dû viser à rendre rétroactif ce qui revient à nos pensionnés compte tenu du coût de la vie, en plus du \$80 de pension de base et en plus du supplément du revenu garanti, de façon qu'ils touchent au moins ce qu'il en coûte pour vivre.

• (1530)

Je crois que c'est une honte. Peu importe comment le gouvernement libéral tente de justifier sa position, il nous faudra attendre une autre campagne électorale pour essayer de percevoir une partie de ce que nous leur devons. C'est toujours ce vieux jeu de la politique que nous jouons avec nos citoyens âgés et, même alors, seulement pour leur donner la moitié de ce à quoi ils ont droit, en rendant ces mesures rétroactives seulement au début de l'année. C'est de la justice élémentaire. Le gouvernement devrait réellement assumer ses responsabilités, soit en portant la pension de base à \$100 par mois et le supplément du revenu garanti à \$15 par mois comme ils l'ont fait, si c'était son intention d'indexer selon le coût de la vie pour les cinq derniers mois seulement. Encore une fois, je ne parviens pas à comprendre pourquoi le gouvernement n'a pas été capable de saisir ce point.

Il y a une autre injustice flagrante. Elle se rapporte aux épouses des pensionnés qui eux ont atteint l'âge de 65 ans tandis qu'elles n'ont pas encore atteint cet âge mais ont dépassé 60 ans. Cette suggestion se rapporte tout particulièrement aux besoins de nombre de veuves dans notre